

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL146

présenté par

M. Pont

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« exige le cumul du justificatif de statut vaccinal avec le »

les mots :

« nécessite d'exiger la présentation cumulée d'un justificatif de statut vaccinal avec celle du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.